



AVIS PUBLIC

PRENEZ AVIS que le rôle général de perception pour l'année 2023 a été complété et déposé au bureau municipal et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti (article 1007 du Code municipal).

Donné à Nomingue, le 6 février 2023.

François St-Amour, ing.
Directeur général et
Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, François St-Amour, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Nomingue, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Municipalité, le 6 février 2023, entre 8 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce sixième jour du mois de février de l'an deux mille vingt-trois (6 février 2023).